

## Moreau, Mathieu

---

**De:** Syndicat SCFP2051  
**Envoyé:** 22 février 2018 16:06  
**À:** Membres du SCFP2051  
**Objet:** Écho syndical — annule et remplace l'envoi précédent



# Écho syndical



Bonjour à tous,

L'actualité récente concernant Monsieur Archibald a eu le mérite de mettre les projecteurs sur des pratiques de certains assureurs surtout dans le traitement des problèmes de santé mentale, le tout largement partagé par plusieurs articles et suscitant de fortes réactions sur les médias sociaux. Voici les grandes lignes de la situation, quelques suggestions de lecture pour suivre le débat et, en conclusion, un rappel de l'aide juridique que vous procure le SCFP en cas d'imbroglie avec l'assureur.

Les problèmes de santé mentale sont une part non négligeable des demandes qui sont traitées par nos assurances collectives, soit par l'achat de médicaments prescrits, les traitements en psychothérapie et finalement l'assurance invalidité qui est reçue par les membres. C'est donc un enjeu important pour tous les acteurs impliqués.

On le constate dans les articles cités plus bas, les histoires malheureuses et un mauvais service sont loin d'être anecdotiques.

Mais il y a des changements qui sont en marche. L'opinion publique et la position de plusieurs groupes influents commencent à changer.

Le SCFP s'intéresse à la question depuis plusieurs années et essaie de trouver des solutions. Cette semaine, les médias ont fait part de sa suggestion proposant la création d'un bureau indépendant d'examen des demandes. Ça pourrait régler un des plus gros problèmes, soit l'arrêt prématuré des prestations d'un assuré lors qu'il y a mésentente entre l'assureur et l'assuré sur son rétablissement. L'assureur ne serait plus juge et partie dans cette dynamique.

L'article qui a tout déclenché : [http://plus.lapresse.ca/screens/ffe9fb3b-f2fb-4329-bda8-df82f94ec613\\_7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/ffe9fb3b-f2fb-4329-bda8-df82f94ec613_7C_0.html)

Une décision d'assureur (1) : [http://plus.lapresse.ca/screens/b94a738f-9192-40cb-b102-958ab177f66d\\_7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/b94a738f-9192-40cb-b102-958ab177f66d_7C_0.html)

Une décision d'assureur (2) : [http://plus.lapresse.ca/screens/599f334b-14b2-4c62-b75c-95ba78744832%7C\\_0.html?utm\\_medium=Email&utm\\_campaign=Internal+Share&utm\\_content=Screen](http://plus.lapresse.ca/screens/599f334b-14b2-4c62-b75c-95ba78744832%7C_0.html?utm_medium=Email&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen)

Le collège des médecins dénonce les abus des assureurs : <http://plus.lapresse.ca/screens/987f9469->

[0d7e-476e-b44e-b0db563babec%7C\\_0.html?utm\\_medium=Email&utm\\_campaign=Internal+Share&utm\\_content=Screen](http://0d7e-476e-b44e-b0db563babec%7C_0.html?utm_medium=Email&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen)

SCFP UQAM : <http://scfp.qc.ca/desjardins-assurances-dautres-salaries-de-luqam-denoncent-de-nombreux-cas-de-refus/>

SCFP — Suggestion d'un bureau indépendant : <https://www.ledroit.com/affaires/assurance-invalidite-le-scfp-prone-une-revision-independante-des-dossiers-72afa5733b21647e7510336101390990>

Ici Radio-Canada — 12 février : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1083545/samuel-archibald-desjardins-assurances-prestation-depression-maladie-invalidite>

Médium large — 12 février : <http://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/medium-large/segments/entrevue/58927/samuel-archibald-assureurs-maladie-mentale-temoignage>

Le Devoir — 13 février : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/520059/sante-mentale-l-attitude-des-assureurs-sous-les-projecteurs>

Conseiller — 19 février : <http://www.conseiller.ca/nouvelles/desjardins-assurances-accuse-d-attitudes-harcelantes-66051>

*Si rien ne va plus*

Le SCFP-Québec a signé une entente de service d'un cabinet d'avocats spécialisés dans la défense des conditions de travail des employés, entre autres en matière d'assurances collectives.

Cette entente vous donne droit à 1 h 30 de service-conseil juridique pouvant inclure l'examen du dossier, une opinion juridique et une orientation sur les recours.

Il est à noter que cette consultation avec des spécialistes du droit des assurances s'ajoute aux heures de consultation auxquelles vous donne droit le PAE.

Pour faire la demande en vue de bénéficier de ces services-conseils, il faut contacter les soussignés qui pourront vous accompagner dans vos démarches.

*Dominique Fourcaudot-Poisson*, représentant du 2051, assurances collectives (poste 5223)

*Dominique Dorion*, présidente du 2051 (poste 5280)

Dominique Fourcaudot-Poisson  
Représentant du 2051, assurances collectives